



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: ULTRACOLOR PLUS

ID: SAH00448

## \*\*\* Section 1 - Identification du produit chimique et de la société \*\*\*

Nom du produit: ULTRACOLOR PLUS

Usage du produit

Coulis

Renseignements sur le fabricant

É.-U. et Puerto Rico

**MAPEI**

1144 East Newport Center Drive

Deerfield Beach, FL 33442

Téléphone : 1-954-246-8888

Canada

**MAPEI**

2900 Francis-Hughes Avenue

Laval, QC H7L 3J5

Téléphone: 1-450-662-1212

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPLOSION, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, VEUILLEZ COMPOSER LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE SUIVANTS :

Numéros de téléphone d'urgence (24 heures sur 24):

(É.-U) CHEMTREC 1-800-424-9300

(Canada) CANUTEC 1-631-996-6666

## \*\*\* Section 2 - Identification des dangers \*\*\*

**Description générale des risques**

Ce produit a été évalué en utilisant le critère spécifié dans la norme 29CFR 1910.1200 (*Hazard Communication Standard* - E.U. ; norme de communication des risques). Ce produit est irritant pour les yeux, le système respiratoire et pour la peau.

**Énoncé des risques**

ATTENTION! IRRITANT. Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau. Peut être nocif ou fatal si avalé. Une maladie pulmonaire chronique (silicose) et/ou un cancer du poumon peuvent résulter de la respiration prolongé/répétée de la poussière de ce matériau. Porter des gants appropriés, protection pour les yeux et le visage, et protection respiratoire. Garder hors de la portée des enfants.

**Effets éventuels sur la santé : Yeux**

Ce produit est irritant pour les yeux. Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure.

**Effets potentiels sur la santé: Peau**

Ce produit est irritant pour la peau. Le friction mécanique peut augmenter l'irritation de la peau.

**Effets potentiels sur la santé: Ingestion**

Ce produit peut être néfaste s'il est avalé. L'ingestion de ce produit peut entraîner des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**Effets potentiels sur la santé: Inhalation**

Ce produit est irritant pour le système respiratoire. Une maladie pulmonaire chronique (silicose) et/ou un cancer du poumon peuvent résulter de la respiration prolongé/répétée de la poussière de ce matériau. L'inhalation des poussières produites pendant le coupage, le broyage ou le sablage de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Troubles de santé susceptibles de s'aggraver suite à une exposition**

Hypersensibilité au produit, allergies, et affections cutanées ou respiratoires

**Effets potentiels sur l'environnement**

Aucune identifiée.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: ULTRACOLOR PLUS

ID: SAH00448

**Classements HMIS: Santé: 1\* Incendie: 0 Réactivité: 0 Prot. Individ.:** Lunettes de sécurité, gants, et respirateur de N95 si l'exposition de poussière dépasse les valeurs de TLV

Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême \* = Danger chronique

## \*\*\* Section 3 - Composition / Information sur les ingrédients \*\*\*

No CAS #	Ingrédient	Pourcentage
14808-60-7	Sable de silice	30-60
65997-16-2	Ciment, alumine	10-30
1317-65-3	Calcaire	5-10
7778-18-9	Sulfate de calcium	1-5
13463-67-7	Dioxyde de titane	1-5

## \*\*\* Section 4 - Premiers soins \*\*\*

### Premiers soins : Yeux

En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau, continuer à rincer pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

### Premiers soins : Peau

En cas de contact avec la peau, nettoyer à grande eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

### Premiers soins : Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, solliciter des soins médicaux. Ne pas provoquer le vomissement.

### Premiers soins : Inhalation

En cas d'inhalation, emmener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Si la personne affectée ne respire pas, administrer de la respiration assistée. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### Premiers soins : Notes à l'intention du médecin

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

## \*\*\* Section 5 - Mesures de lutte contre le feu \*\*\*

### Risques généraux d'incendie

Voir Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

Comme avec toutes les poudres sèches, il est recommandé de rectifier l'équipement mécanique en contact avec le produit solide pour absorber l'habillage potentiel de l'électricité statique.

### Produits dangereux résultant de la combustion

Des gaz ou des émanations irritants et toxiques peuvent être dégagés pendant un incendie. Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde et du dioxyde de carbone, et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.

### Moyens d'extinction

Produit chimique sec (de préférence), mousse, eau.

### Matériel d'extinction du feu / Instructions

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

**Classement des dangers selon la NFPA: Santé: 1 Incendie: 0 Réactivité: 0**

Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

## \*\*\* Section 6 - Procédures en cas de déversement \*\*\*

### Précautions individuelles

Éviter la création de poussières pendant le nettoyage. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

### Procédures de confinement

Contenir le matériau rejet.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: ULTRACOLOR PLUS

ID: SAH00448

## Précautions pour l'environnement

Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

## Procédures de nettoyage

Tenter de récupérer le produit libéré, si cela est possible. Pelleter le matériau dans une benne à ordures. Laver minutieusement la zone avec de l'eau après qu'une matière se soit renversée ou après un nettoyage suite à une fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Garder hors de la portée des enfants.

## Procédures d'évacuation

Aucune identifiée.

## Procédures spéciales

Porter un masque contre la poussière si la poussière créée est au-delà des limites d'exposition.

## \* \* \* Section 7 - Manutention et entreposage \* \* \*

### Procédures de manutention

Éviter toute projection de ce matériau sur la peau et dans les yeux. Éviter de respirer les poussières de ce matériau. Laver les mains après utilisation et avant de manger. Garder hors de la portée des enfants.

### Procédures d'entreposage

Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien aérée. Garder le récipient hermétiquement fermé. Ne pas laisser geler.

## \* \* \* Section 8 - Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle \* \* \*

### A: Limites d'exposition des ingrédients

#### Sable de silice (14808-60-7)

ACGIH:	0.025 mg/m3 TWA fraction respirable
OSHA:	0.1 mg/m3 TWA poussière respirable
NIOSH:	0.05 mg/m3 TWA poussière respirable
Alberta:	0.025 mg/m3 TWA (particule respirable)
Colombie-Britannique:	ACGIH Catégorie A2 – Cancérogène présumé chez l'humain; CIRC Catégorie 1 – Cancérogène chez l'humain 0.025 mg/m3 TWA respirable
Manitoba:	0.025 mg/m3 TWA fraction respirable
Nouveau-Brunswick:	0.1 mg/m3 TWA fraction respirable
Territoires du Nord-Ouest:	0.1 mg/m3 TWA masse respirable; 0.3 mg/m3 TWA masse totale
Nouvelle-Écosse:	0.025 mg/m3 TWA fraction respirable
Nunavut:	0.1 mg/m3 TWA masse respirable; 0.3 mg/m3 TWA masse totale
Ontario:	0.10 mg/m3 TWAEV 0.10 mg/m3 TWAEV règlement sur les substances désignées
Québec:	0.1 mg/m3 TWAEV poussière respirable
Saskatchewan:	0.05 mg/m3 TWA (fraction respirable)
Yukon:	300 particules/ml TWA (concentration moyenne pondérée en fonction du temps)

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: ULTRACOLOR PLUS

ID: SAH00448

## Calcaire (1317-65-3)

OSHA:	15 mg/m3 TWA total de poussières; 5 mg/m3 TWA fraction respirable
NIOSH:	10 mg/m3 TWA total de poussières; 5 mg/m3 TWA poussière respirable
Alberta:	10 mg/m3 TWA
Colombie-Britannique:	10 mg/m3 TWA total de poussières; 3 mg/m3 TWA fraction respirable 20 mg/m3 STEL total de poussières
Nouveau-Brunswick:	10 mg/m3 TWA matière particulaire ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline
Territoires du Nord-Ouest:	5 mg/m3 TWA masse respirable; 10 mg/m3 TWA masse totale
Nunavut:	5 mg/m3 TWA masse respirable; 10 mg/m3 TWA masse totale
Québec:	10 mg/m3 TWAEV total de poussières, ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline
Saskatchewan:	20 mg/m3 STEL 10 mg/m3 TWA
Yukon:	20 mg/m3 STEL 30 mpppc TWA (concentration moyenne pondérée en fonction du temps); 10 mg/m3 TWA

## Sulfate de calcium (7778-18-9)

ACGIH:	10 mg/m3 TWA fraction inhalable
OSHA:	15 mg/m3 TWA total de poussières; 5 mg/m3 TWA fraction respirable
NIOSH:	10 mg/m3 TWA total de poussières; 5 mg/m3 TWA poussière respirable
Alberta:	10 mg/m3 TWA
Colombie-Britannique:	10 mg/m3 TWA inhalable
Manitoba:	10 mg/m3 TWA fraction inhalable
Nouveau-Brunswick:	10 mg/m3 TWA matière particulaire ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline
Nouvelle-Écosse:	10 mg/m3 TWA fraction inhalable
Ontario:	10 mg/m3 TWAEV inhalable
Québec:	10 mg/m3 TWAEV total de poussières, ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline; 5 mg/m3 TWAEV poussière respirable, ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline silica
Saskatchewan:	20 mg/m3 STEL 10 mg/m3 TWA

## Dioxyde de titane (13463-67-7)

ACGIH:	10 mg/m3 TWA
OSHA:	15 mg/m3 TWA total de poussières
Alberta:	10 mg/m3 TWA
Colombie-Britannique:	CIRC Catégorie 2B- Cancérogène possible chez l'humain 10 mg/m3 TWA total de poussières; 3 mg/m3 TWA fraction respirable
Manitoba:	10 mg/m3 TWA
Nouveau-Brunswick:	10 mg/m3 TWA
Territoires du Nord-Ouest:	5 mg/m3 TWA masse respirable; 10 mg/m3 TWA masse totale
Nouvelle-Écosse:	10 mg/m3 TWA
Nunavut:	5 mg/m3 TWA masse respirable; 10 mg/m3 TWA masse totale
Ontario:	10 mg/m3 TWAEV total de poussières
Québec:	10 mg/m3 TWAEV total de poussières, ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline
Saskatchewan:	20 mg/m3 STEL 10 mg/m3 TWA
Yukon:	20 mg/m3 STEL 30 mpppc TWA (concentration moyenne pondérée en fonction du temps); 10 mg/m3 TWA

## Mesures d'ingénierie

Utiliser une ventilation avec apport d'air neuf.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: ULTRACOLOR PLUS

ID: SAH00448

## EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

### Matériel de protection personnelle : Yeux/Visage

Porter des lunettes de sécurité avec des coques latérales.

### Matériel de protection personnelle : Peau

L'emploi de gants en latex-nitrile est recommand.

### Matériel de protection personnelle : Appareil respiratoire

Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire homologuée par NIOSH.

### Matériel de protection personnelle : Général

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

## \* \* \* Section 9 - Caractéristiques chimiques et physiques \* \* \*

<b>Apparence:</b>	Poudre blanche ou grise	<b>Odeur:</b>	Odeur de ciment
<b>Etat physique:</b>	Solide	<b>pH:</b>	11.0 - 13.0
<b>Tension de vapeur:</b>	S.O	<b>Densité de la vapeur:</b>	S.O
<b>Point d'ébullition:</b>	S.O	<b>Point de fusion:</b>	S.O
<b>Solubilité (H2O):</b>	Dispersible	<b>Densité:</b>	2.0 - 2.3
<b>Taux d'évaporation:</b>	S.O	<b>COV:</b>	0 g/L
<b>Coeff. octanol/eau.:</b>	S.O	<b>Point d'éclair:</b>	S.O
<b>Méthode du point d'éclair:</b>	S.O	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (LSI):</b>	S.O
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (LII):</b>	S.O	<b>Vitesse de combustion:</b>	S.O
<b>Inflammation spontanée:</b>	S.O		

## Propriétés supplémentaires

Les données fournies dans cette section ne doivent être utilisées qu'à des fins de maniement sûr du produit.

Prière de se reporter aux fiches signalétiques, certificats de conformité ou certificats d'analyse pour les données chimiques et physiques nécessaires à la détermination de la qualité et à des fins de formulation.

## \* \* \* Section 10 - Stabilité chimique et données sur la réactivité \* \* \*

### Stabilité chimique

Stable par conditions normales.

### Stabilité chimique: Conditions à éviter

Garder à distance des sources d'inflammation et des matériaux incompatibles.

### Incompatibilité

Ce produit peut réagir avec les acides forts, les bases et les agents d'oxydation.

### Décomposition dangereuse

Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Lors de la décomposition, ce produit émet du monoxyde et du dioxyde de carbone, oxydes d'azote, et autres composés organiques.

### Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

## \* \* \* Section 11 - Propriétés toxicologiques \* \* \*

### Effets en cas de dose aiguë

#### A: Informations générales sur les produits

Aucune information disponible pour le produit.

#### B: Analyse des ingrédients - DL50/CL50

##### Sable de silice (14808-60-7)

DL50 orale rat 500 mg/kg

##### Sulfate de calcium (7778-18-9)

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: ULTRACOLOR PLUS

ID: SAH00448

DL50 orale rat >3000 mg/kg  
**Dioxyde de titane (13463-67-7)**  
DL50 orale rat >10000 mg/kg

## Cancérogénicité

### A: Informations générales sur les produits

L'exposition au quartz (la forme la plus stable et commune des silices cristallines) est responsable de la majorité des cas de silicose diagnostiqués. La silicose est une maladie fibronodulaire des poumons résultant de l'exposition professionnelle à des silices cristallines pendant 5 ans et plus. L'inhalation de poussières de quartz peut provoquer l'essoufflement, une limitation de l'expansion thoracique, une toux sèche, et une capacité de travail réduite. Les individus ayant une maladie préexistante ou des antécédents de maux affectant la peau ou les voies respiratoires, courent un plus grand risque de développement de problèmes de santé à la suite d'exposition à ce matériau. Il peut exister un rapport entre la silicose et certains cancers.

### B: Cancérogénicité des ingrédients

#### Sable de silice (14808-60-7)

ACGIH:	A2 - cancérogène suspect chez les humains
NIOSH:	cancérogène professionnel potentiel
NTP:	cancérogène connu pour l'humain (« Select Carcinogen »)
IARC:	Monographie 68 [1997] (listée sous Silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles) (groupe 1 (cancérogène pour l'humain))

#### Dioxyde de titane (13463-67-7)

ACGIH:	A4 - Non classifié comme carcinogène humain
NIOSH:	cancérogène professionnel potentiel
IARC:	Monographie 93 [en préparation]; Monographie 47 [1989] (Groupe 2B (éventuellement cancérigène pour les êtres humains))

## Sensibilisation

Aucune information disponible pour le produit.

## \* \* \* Section 12 - Données écologiques \* \* \*

## Ecotoxicité

### A: Informations générales sur les produits

Aucune information disponible pour le produit.

### B: Analyse des ingrédients - Ecotoxicité

#### Sulfate de calcium (7778-18-9)

Essai et Espèces		Conditions
96 x heures, CL50 Crapet arlequin ( <i>Lepomis macrochirus</i> )	2980 mg/l	[essai statique]
96 x heures, CL50 tête-de-boule ( <i>Pimephales promelas</i> )	>1970 mg/l	[essai statique]
120 x heures, CE50 Algue ( <i>Nitzschia linearis</i> )	3200 mg/L	

## \* \* \* Section 13 - Élimination des résidus \* \* \*

## Description des résidus et numéros EPA (É.-U.)

### A: Informations générales sur les produits

Aucune information supplémentaire disponible.

### B: Numéros EPA (É.-U.) des résidu des ingrédients

Aucun numéro de déchet de l'EPA ne s'applique aux composants de ce produit.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: ULTRACOLOR PLUS

ID: SAH00448

## Instructions relatives à l'élimination des résidus

Les déchets doivent être maniés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales. Consulter les autorités avant la mise au rebut.

Voir Section 7 pour les Procédures de manutention. Voir la section 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle recommandé.

## \*\*\* Section 14 - Renseignements relatifs au transport \*\*\*

### Règlements internationaux relatifs au transport

Non réglementé parmi les marchandises dangereuses.

## \*\*\* Section 15 - Données réglementaires \*\*\*

### Règlements fédéraux des États-Unis

#### A: Informations générales sur les produits

Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (. *Toxic Substance Control Act* - E.U.) de l'EPA (. *Environmental Protection Agency* - E.U.). Tous les composants de ce produit figurent, ou sont exempts de la liste intérieure des substances à moins d'indication contraire.

#### B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients

Aucun des composants de ce produit n'est listé selon la Section 302 (40 CFR 355 Annexe A) de SARA, la Section 313 (40 CFR 372.65) de SARA ou CERCLA (40 CFR 302.4).

### Règlements des États des États-Unis

#### A: Informations générales sur les produits

Des réglementations d'autres États ou entités peuvent s'appliquer. Vérifier les prescriptions des différents États.

#### B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - États des États-Unis

Les composants suivants sont inscrits sur une ou plusieurs listes de substances dangereuses des états suivants:

Ingrédient	No CAS	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Sable de silice	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Calcaire	1317-65-3	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sulfate de calcium	7778-18-9	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Dioxyde de titane	13463-67-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

La California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) prescrit l'énoncé (les énoncés) suivant(s):  
AVERTISSEMENT! Ce produit contient une substance chimique identifiée par l'État de Californie comme étant cancérigène. Ce produit contient un produit chimique connu dans l'état de Californie comme provoquant des effets sur la reproduction et le développement.

## Informations SIMDUT

### A: Informations générales sur les produits



### B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT (Canada)

Les composants suivants sont identifiés dans la liste de divulgation des ingrédients de la Loi canadienne sur les produits dangereux:

Ingrédient	No CAS #	Concentration minimale
Sable de silice	14808-60-7	1 %

## Informations réglementaires supplémentaires

### A: Informations générales sur les produits

Le(s) fournisseur(s) d'élément(s) protégé(s) par des droits de propriété intellectuelle déclare(nt) que ces éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (. *Toxic Substance Control Act* - E.U.).

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: ULTRACOLOR PLUS

ID: SAH00448

## B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Inventaires

Ingrédient	No CAS #	TSCA	CAN	EEC
Sable de silice	14808-60-7	Oui	DSL	EINECS
Ciment, alumine	65997-16-2	Oui	DSL	EINECS
Calcaire	1317-65-3	Oui	NDSL	EINECS
Sulfate de calcium	7778-18-9	Oui	DSL	EINECS
Dioxyde de titane	13463-67-7	Oui	DSL	EINECS

## \* \* \* Section 16 - Renseignements divers \* \* \*

### Référence

T1-2562-52

### Renseignements divers

Un soin raisonnable a été apporté à la préparation de cette information, mais le fabricant n'accorde aucune garantie de qualité marchande ou autre, ni explicite, ni implicite, concernant cette information. Le fabricant n'avance pas quoi que ce soit et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de dommages directs, indirects ou accessoires liés à l'emploi de ce produit. L'information présente est donnée de bonne foi et est considérée comme exacte lors de la date d'entrée en vigueur indiquée. Il revient à l'acheteur, et à lui seul, de vérifier que ses activités soient en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives, qu'elles soient de nature fédérale, nationale, provinciale, locale ou autre.

### Légende/Abréviations

S.O. / N.D. = sans objet / non-disponible (N/A dans la version anglaise). ACGIH = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* - E.U. (conférence américaine des experts gouvernementaux de l'hygiène du travail). NFPA = *National Fire Protection Association* - E.U. (association nationale de protection contre le feu). EPA = *Environmental Protection Agency* - E.U. (agence de protection de l'environnement du gouvernement fédéral des E.U.) ; TSCA = *Toxic Substance Control Act* (loi sur le contrôle des substances toxiques) ; ACGIH = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* - E.U. (conférence américaine des experts gouvernementaux de l'hygiène du travail) ; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer (IARC, *International Agency for Research on Cancer* en anglais.) ; NIOSH = *National Institute of Occupational Safety and Health* - E.U. (institut national de sécurité et de santé professionnelles) ; NTP = *National Toxicology Program* - E.U. (programme toxicologique national) ; OSHA = *Occupational Safety and Health Administration* - E.U. (administration de sécurité et de santé professionnelles). NJTSR = *New Jersey Trade Secret Registry* - E.U. (registre des secrets commerciaux du New Jersey).

**Personne à contacter:** Product Safety Specialist

**Téléphone:** 1-954-246-8888

Fin de la fiche signalétique SAH00448